

Loi n° 1.345 du 27 décembre 2007 prononçant la désaffectation, dans le quartier du Jardin Exotique, d'une parcelle dépendant du domaine public de l'État

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	27 décembre 2007
Publication	Journal de Monaco du 28 décembre 2007 ^[1 p.3]
Thématique	Propriété des personnes publiques et domaine public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2007/12-27-1.345@2007.12.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est prononcée au quartier du Jardin Exotique, en application de l'article 33 de la Constitution, la désaffectation d'une parcelle de terrain du domaine public de l'Etat, sise au 26, avenue Hector Otto, d'une superficie de 110 m², distinguée sous une teinte verte au plan n° 0356 daté du 20 mars 2007, à l'échelle du 1/200ème, ci-annexé.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 décembre 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7840>